RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Date de la convocation : 20 juin 2022
Le **24 JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX à** dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieure,

Membres présents : MM. BOURABIER Jacques, CASTERA Michel, Mmes ~~CHAILLOUX Aurore~~, CHOISEL Aurélie, ETIENNE Murielle, ~~GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie~~, LACROIX Aurélie, MM. LETELLIER Nicolas, ~~LEVEQUE Cédric~~, Mme LITRÉ Arlette, MM. MAZAUD Pascal, MORELLEC Jean-Yves, PIERRE Frédéric, Mmes PREVOT Samantha, PRIORET Sandrine, ~~ROULLET Sophie~~, RUAULT Sabine, MM. ~~TASCHER Mathieu~~. THILL Alain

Excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC à M. Jean-Yves MORELLEC
M. Mathieu TASCHER à Mme Aurélie LACROIX
Mme Sophie ROULLET à Mme Aurélie CHOISEL
Mme Aurore CHAILLOUX à Mme Murielle ETIENNE

Absent(s) : M. Cédric LEVEQUE

Considérant le contexte sanitaire actuel le conseil Municipal peut valablement délibérer si le tiers des ses membres en exercice est présent. Et, un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer Mme Murielle ETIENNE est élue secrétaire de séance.

TARIFS CANTINES SCOLAIRES DE VAL-DE-BONNIEURE
Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il convient de fixer les tarifs des cantines scolaires de Saint-Angeau et de Saint-Amant-de-Bonnieure pour l'année scolaire 2022-2023.

Rappel des tarifs au 1er septembre 2021.
- enfants de Val-de-Bonnieure : **2.52 €**
- enfants hors Val-de-Bonnieure : **3.29 €**
- adultes : **4,82 €**

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a plus de pourcentage d'augmentation à respecter (cf. décret n° 2006-753 du 29 juin 2006) toutefois les prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager.

Proposition avec 4 % d'augmentation
- enfants de Val-de-Bonnieure : 2.62€
- enfants hors Val-de-Bonnieure : 3.42€
- adultes : 5.01€

Proposition avec 5 % d'augmentation
- enfants de Val-de-Bonnieure : 2.65€
- enfants hors Val-de-Bonnieure : 3.45€
- adultes : 5.06€

Proposition avec 6% d'augmentation
- enfants de Val-de-Bonnieure : 2.67€
- enfants hors Val-de-Bonnieure : 3.49€
- adultes : 5.11€

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les tarifs suivants :

- enfants Val-de-Bonnieure : 2.62 €
- adultes : 5.01 €
- enfants hors Val-de-Bonnieure : 3.42 €

VOTANTS : 18

18 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

TARIFS DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif de la garderie est de 0,77 € la demi-heure.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de l'ouverture de la garderie à 7 h 00 (sur réservation) le matin et de la fermeture à 18h30 le soir en se basant sur l'utilisation de ce service durant les derniers mois.

VOTANTS : 18

18 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

Il convient également de fixer le tarif de la garderie.

Proposition de tarifs :

Proposition avec 1 % d'augmentation : 0.78 €
Proposition avec 2.5 % d'augmentation : 0.79 €
Proposition avec 3.5 % d'augmentation : 0.80 €

Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le tarif suivant : 0.78 €

VOTANTS : 18

18 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transport scolaire est facturé, 17 € par mois et par famille quel que soit le nombre d'enfants scolarisés au sein des écoles de la commune de Val-de-Bonnieure.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation de ce tarif à la rentrée de septembre 2022.
Environ 18 familles utilisent ce service.

Proposition avec environ 3% (2.94%) d'augmentation : 17.50€
Proposition avec environ 6% (5.88%) d'augmentation : 18.00 €
Proposition avec environ 9% (8.80%) d'augmentation : 18.50 €

Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer le tarif à 18.50 € par mois et par famille, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés au sein des écoles de la commune de Val-de-Bonnieure, à compter du 1er septembre 2022.

VOTANTS : 18

18 VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

ATD 16 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A L'ATD16

Madame le Maire expose qu'il s'agit de remplacer Mme Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC en tant que délégué titulaire au sein de l'ATD 16.
Mme Murielle ETIENNE se porte volontaire.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Comme délégué titulaire : Mme Murielle ETIENNE
- Comme délégué suppléant : Mme Sophie ROULLET

VOTANTS : 18

18 VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

BAIL POUR UNE NOUVELLE INFIRMIERE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'installation d'une nouvelle infirmière Mme Roxane GUTIERREZ-RUISANCHEZ qui exerce à 60 % au sein de la maison de Santé Saint-Angeau, il s'agit de modifier le montant du loyer concernant le cabinet des infirmiers passant de 300 à 360€. (Délibération D2019-043).

VOTANTS : 18

18 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

Questions diverses :

- Location du local 7 cour Marchande pour l'installation de l'association PTA qui a démarché la mairie. L'architecte propose un aménagement avec une salle de réunion au rez-de-chaussée dans la grande salle avec un bureau et deux agents dans l'ancienne cuisine et un autre bureau à l'étage avec un coin repas.
- Aménagement Place Joubert : il faut recenser les besoins et les contraintes.
- Intervention de l'entreprise RIVOLET (élagage) sur les sites suivants : école de Saint-Angeau, Place de la poste, Sainte-Colombe, Saint-Amant-de-Bonnieure le long du cimetière.
- La maison STRAMAGLIA n'a toujours pas d'acheteur.
- Entretien des chemins pas M. DEVESNE de Saint-Front et M. QUINTARD pour les bourgs
- Repas des aînés : celui-ci est prévu au mois de novembre
- Fibre : rappel : personne n'est obligé de prendre la fibre même si le raccordement au téléphone est existant.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h40.

MAIRIE VAL-DE-BONNIEURE 16230